

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER

- Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement **complète et accompagnée des pièces à fournir + règlement** (sans quoi, l'inscription ne sera pas prise en compte).
- 1 Table à 8 € par Famille Adhérente à l'APE puis 10€ les suivantes.
- L'installation des stands aura lieu de 8h00 à 9h00. La vente sera ouverte au public de 9h00 à 17h00. Les stands attribués ne sont pas contractuels. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les emplacements attribués sans préavis.
- Tout emplacement réservé non occupé à 9h00 le jour du déballage sera réputé libre et les organisateurs pourront en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à des indemnités quelconques.
- Les exposants devront utiliser les emplacements attribués lors de l'inscription, sans déborder dans les allées ni sur les emplacements voisins.
- La vente d'alimentation (même faite maison) n'est pas autorisée.
-  → Les exposants s'engagent à **gérer leurs déchets (se munir de sacs poubelles) et récupérer leurs invendus** afin de laisser l'emplacement aussi propre qu'ils l'ont trouvé.
- Le vide grenier aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques (pas de remboursement en cas d'intempéries).
- Dans le cadre du plan Vigipirate national, des consignes particulières pourront vous être communiquées le jour même par les membres de l'APE et devront être respectées pour la sécurité de tous.